

CONSEIL D'ÉCOLE N°3 DE L'ANNÉE 2018-2019

VENDREDI 27 JUIN

Enseignantes	Mme DUPONT (Directrice de l'école et enseignante élémentaire CE1/CE2) Mme LOMBARD (adjointe maternelle PS/MS) Mme MOREL (adjointe maternelle MS/GS) Mme KIEN (remplaçante de Mme Chauvet) Mme TRIGUEIRO (remplaçante de Mme Poyau) Mme CHASTEL (Complément Mme Dupont)
Municipalité	M. QUEMIN (Maire) Mme DEVRED (Elue aux affaires scolaires) Mme BONZI (Directrice du périscolaire)
Parents délégués	Mme BLAU (titulaire MS/GS-CM1/CM2) Mme MEYER (titulaire MS/GS) Mme LAVAL (titulaire CE1/CE2)
Délégué Départemental de l'Education National	M. LIENARD
Absents Excusés	Mme BLERY (Inspectrice d'Académie) M. LIENARD (Délégué Départemental de l'Education National) Mme CHAUVET (CM1/CM2) congé maladie Mme POYAU (CP/CE1) congé maladie Mme CHARLOT (complément Mme Lombard) Mme PAREY (Titulaire PS/GS) Mme MERAZGUA (Parent délégué titulaire PS/MS-MS/GS-CE1/CE2-CM1/CM2) Mme BURNICHON (suppléante CM1/CM2) M. WERNER (suppléant CP/CE1)

1 - Effectifs de l'Ecole pour la rentrée 2019

● Effectif prévisionnel : 113 élèves répartis sur 5 classes. La moyenne est donc de 22,6 sur l'école

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
14	10	18	16	20	10	18	7
moyenne	21			moyenne	23.6		

→ 42 enfants en maternelle

→ 71 enfants en élémentaire

Si à la rentrée de septembre (et ce jusqu'à 3 semaines après la rentrée) l'effectif descend à 110 élèves, la fermeture d'une classe sera prononcée.

L'école attend la validation d'une proposition de répartition de classe par l'Inspectrice d'Académie (IEN), décidée en fonction de l'intérêt des enfants plutôt que par la logique des chiffres.

2 - APC : Prise en charge et modalités

Les directives 2018-2019 données par IEN étaient d'axer les APC sur la lecture. Il n'y a donc pas eu de prise en charge sur les mathématiques. Les APC n'ont pas toujours pour visées les difficultés scolaires. Il peut s'agir d'un projet pour travailler d'autres compétences qu'on n'a pas la possibilité de faire en grand groupe.

Recommandations sur la prise en charge : pas plus d'1/2 heure sur le temps méridien. Les enseignantes sont ouvertes aux changements d'horaires (midi ou soir, jour de la semaine) si ceux proposés n'arrangent pas l'organisation de la famille.

3 – Canicule : Mesures prises à l'école pour préserver les enfants :

- Ils sortent régulièrement des classes pour s'aérer et s'humidifier. Ecole aérée tôt le matin. Surveillance des plus petits pour s'assurer qu'ils boivent.

- Activités adaptées à la température.
- Équipement de la dernière classe par un store occultant est à l'étude.

4- Le numérique à l'école

Satisfaction. Pas de nouveaux investissements, il faut attendre que les 3 premiers VPI soient amortis.

5 - Bilan piscine et rentrée 2019

Les CP/CE1 et CM2 iront les **jeudis après-midi, de janvier à avril** (10 à 12 sessions). Bus à 13h50, 14h30 entrée dans l'eau, 15h05 sortie de l'eau, retour à l'école pour 15h45. Cette activité est obligatoire. Elle est très importante dans la formation des enfants à la sécurité. Seule la dispense sur certificat médical est retenue.

Les dates des sessions d'agrément des parents pour l'année prochaine sera diffusé aux parents d'élèves pour recruter de nouveaux parents agréés. Les enseignants remercient les parents qui ont fait l'effort de passer l'agrément et/ou d'accompagner pour le bus et le vestiaire.

5 - Liaison CM2/6ième

L'école n'a pas participé au cross des Allinges, car c'était le jour de la visite au Musée pour classe de CM1/CM2. La visite du collège a eu lieu. Les futurs collégiens ont assisté à plusieurs cours, mangé au réfectoire, puis participé à des activités sportives entre futurs 6ième. Les enfants étaient contents de leur journée.

6 - Courseton

A eu lieu le mardi 28 juin, sous la pluie, mais le bilan est positif. Les enfants ont cherché à se dépasser. Il y a eu une remise de médailles pour les 1^{er} et 2ièmes de chaque classe d'âge. Bonne participation des parents.

7 - Bilan sorties de fin d'année

Maternelles : ferme de Bordenoux, pour voir les escargots. 5 groupes / 5 ateliers sur lesquels les enfants étaient répartis toute la journée. Financement intégral par le Sou des Écoles. Les enfants ont ramené en classe 4 escargots adultes qui se sont reproduits à grande échelle. Les enfants ont pu étudier les gastéropodes.

CP-CE1-CE2 : Musée des Confluences, vendredi 17 mai. Départ en bus le matin, visite avant de manger du bâtiment, et des expositions permanentes : un guide pour les CP, un guide pour les CE1-CE2. Pique-nique au bord de la confluence puis balade au parc de la tête d'or.

CM1-CM2 : arrivée à midi au Musée des Confluences. Pique_nique puis visite guidée des expositions permanentes. Financement par le Sou des Écoles (les coopératives scolaires demandées en début d'année ont été intégralement reversées au Sou)

8 - Actions du Sou des écoles

450 € ont été versé par classe pour financer toutes les sorties scolaires.

Cette année il y a eu moins de manifestations car c'était la 1iere année du nouveau bureau.

La kermesse a été un franc succès : environ 3000 € de bénéfices. Il ya eu peu de dépenses car les jeux étaient faits artisanalement : pas de location donc peu de frais. Les retours des enfants et des parents sont très positifs. Le spectacle des enfants a été maintenu et les enfants de CP/CE1 et CM1/CM2 ont été associés dans une chorale d'école.

L'Assemblée Générale du Sou est prévue pour le 2 juillet : il faut des volontaires car il y a dissolution du bureau. Ce serait vraiment dommage de devoir arrêter : les enfants profitent de beaucoup d'avantages grâce au Sou.

9 – Alertes Incendie et PPMS :

Obligation légale, 3 alertes incendies et 3 alertes PPMS obligatoires. L'alerte incendie sera fortuite et l'alerte PPMS sera sur le tremblement de terre le 1er juillet.

10 - Bilan aménagements pour remédier au climat scolaire

- 1- Entrée en classe différentes en élémentaire : plus de calme (voir CR conseil extra)
- 2- Charte des enseignants : elle sera revue et réadaptée, pour la rentrée prochaine.

3 – Grille commune de communication avec les familles : La clarté de la grille, permet une meilleure information des parents sur ce qui s'est passé à l'école. Les avertissements semblent avoir un effet dissuasif. Elle reprend les termes "respect", "conséquence". Cette grille sera pérennisée sur l'élémentaire l'année prochaine.

11 – Modifications du Règlement intérieur (RI) pour la rentrée 2019-2020

Fréquentation : La présence et l'assiduité à l'école est maintenant obligatoire pour les maternelles (avec aménagements spécifiques pour le confort des plus petits). Un enfant doit être scolarisé à partir de 3 ans.

Absences et retards : Chaque absence doit être justifiée sur papier même en maternelle. Prévenir l'école par téléphone, si pas de réponse laisser message sur le répondeur qui est écouté régulièrement.

Absence enseignant : le papier affiché à l'entrée de l'école est une obligation légale et ne signifie pas qu'il ne faut pas mettre son enfant à l'école.

Personnes rattachées à l'École :

RASED : psychologue scolaire + médecin scolaire + PMI (visite obligatoire) - les parents peuvent assister aux visites médicales

Intervenants extérieurs : Parents d'élèves accompagnateurs : une charte de confidentialité sera mise en place et devra être signée par les parents qui accompagnent les classes.

Il sera précisé dans le RI l'interdiction de faire entrer un animal domestique dans l'enceinte de l'école.

Objets personnels : Ajout des montres connectées dans la liste

En maternelle uniquement les doudous et tétines (hors sieste) sont autorisés, en élémentaire, les billes et 1 petit jouet

Nouveau paragraphe sur les locaux et le matériel scolaire :

Le respect sera exigé, si l'enfant détruit ou dégrade un objet/les locaux, l'école peut demander une contrepartie matérielle ou financière.

Santé : Ajout de l'interdiction de l'homéopathie, des huiles essentielles et de la crème solaire.

Reconduction des gâteaux d'anniversaire cuisinés à l'école pour les enseignantes qui le souhaitent (1 fois par mois)

Surveillance des élèves :

Précision sur la liste des parents désignés comme autorisés à venir chercher un enfant en maternelle : il n'est pas possible de laisser un enfant à quelqu'un qui n'est pas sur cette liste. Le parent doit écrire un mot sur le cahier ou confirmer sa demande téléphonique par l'envoi d'un mail. La carte d'identité de l'adulte devra être présentée.

Un parent d'élémentaire ne peut entrer dans l'école sans y avoir été invité par un enseignant.

Assurance scolaire :

L'Assurance responsabilité individuelle accident, est facultative à l'école mais obligatoire en cas de sortie.

La séance est levée à 21h00

Nom et signature du secrétaire de séance :

Audrey Meyer

Nom et signature du président de séance :

Dupont Laurence

Un exemplaire pour le registre spécial de l'école.

Un exemplaire envoyé au maire et à chacun des membres du conseil.

Un exemplaire envoyé à l'IEN.